

**Direction des Opérations
Foncières et Immobilières**

┌ ARRETE N° 2005- 017 DOF
du **19 SEP. 2005**
PORTANT déclassement d'une parcelle de
terrain provenant de la RD 44 sur le ban de
la commune d'UNGERSHEIM

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 21 janvier 2005 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin d'une parcelle de terrain située à UNGERSHEIM au droit de la RD 44 ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 8 juillet 2005 décidant le déclassement de ce terrain et son reclassement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin ;

.../...

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'une parcelle de terrain située au droit de la RD 44 à UNGERSHEIM, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de cette parcelle de terrain dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

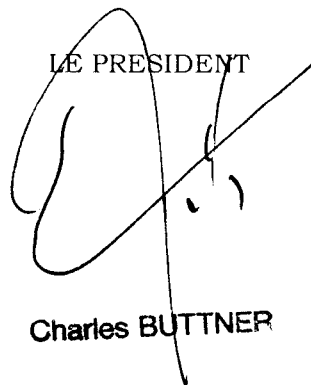
ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR,
Madame le Directeur du DOF,
Monsieur le Maire de la Commune d'UNGERSHEIM,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 13 SEP. 2005

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, crossing the vertical line.

Charles BUTTNER